news.belgium

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

Aide médicale urgente

Sur proposition de M Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) en matière d'aide médicale urgente.

Sur proposition de M Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) en matière d'aide médicale urgente.

Le but principal est de mieux définir le rôle des préposés dans le cadre de l'aide médicale urgente, de créer la fonction de directeur des secours médicaux et de définir la notion d'urgence collective médicale.La fonction de directeur des secours médicaux est primordiale, notamment dans le cadre de la planification d'urgence.(*) modifiant l'arrêté royal du 2 avril 1965 fixant les modalités d'organisation de l'aide médicale urgente et portant désignation des communes comme centres du système d'appel unifié.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

